



# Assemblée générale

Distr. limitée  
12 avril 2021  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Soixantième session

Vienne, 31 mai-11 juin 2021

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace.
5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
6. Questions relatives :
  - a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ;
  - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace.
9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique.
11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique.
12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial.
13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites.
14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales.



15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité juridique.
16. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

### Annotations<sup>1</sup>

#### 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace

Le Sous-Comité sera saisi de notes du Secrétariat contenant des informations sur les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace ([A/AC.105/C.2/115](#) et [A/AC.105/C.2/116](#)).

#### 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Dans sa résolution [75/92](#), l'Assemblée générale a décidé que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace du Sous-Comité juridique devrait se réunir de nouveau à la soixantième session du Sous-Comité.

À sa cinquante-sixième session, le Sous-Comité a convenu que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace se réunirait de nouveau au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 pour toute la durée du plan de travail pluriannuel, jusqu'en 2020, conformément aux modalités de travail établies ([A/AC.105/1122](#), par. 73, et annexe I, par. 4 et 8).

Le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace intitulé Projet révisé de document d'orientation au titre de la priorité thématique 2 d'UNISPACE+50 intitulée « Le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale de l'espace : perspectives actuelles et futures » ([A/AC.105/C.2/L.313](#)).

#### 6. Questions relatives :

##### a) À la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique

##### b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Dans sa résolution [75/92](#), l'Assemblée générale a décidé que le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique du Sous-Comité juridique devrait se réunir de nouveau à la soixantième session du Sous-Comité.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité a décidé que le Groupe de travail n'examinerait que les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/738](#), par. 108).

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat contenant les informations reçues des États membres du Comité sur les législations et pratiques nationales concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique ([A/AC.105/865/Add.23](#), [A/AC.105/865/Add.24](#), [A/AC.105/865/Add.25](#) et [A/AC.105/865/Add.26](#)), d'une note du Secrétariat contenant les réponses des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des observateurs permanents auprès du Comité aux questions relatives aux vols suborbitaux effectués aux fins de missions

<sup>1</sup> Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour que doit adopter le Sous-Comité.

scientifiques et/ou du transport d'êtres humains (A/AC.105/1039/Add.13, A/AC.105/1039/Add.14, A/AC.105/1039/Add.15, A/AC.105/1039/Add.16 et A/AC.105/1039/Add.17), d'une note du Secrétariat présentant les observations d'États membres et d'observateurs permanents du Comité concernant la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1112/Add.7, A/AC.105/1112/Add.8, A/AC.105/1112/Add.9 et A/AC.105/1112/Add.10), d'une note du Secrétariat contenant des informations sur tout cas pratique qui justifierait de définir et de délimiter l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/1226 et A/AC.105/1226/Add.1) et d'un rapport du Secrétariat contenant une brève rétrospective de l'examen de la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/769/Add.1).

#### **7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique**

Conformément à la décision que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique ont prise par procédure écrite (A/75/20, par. 11), le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif aux législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail présenté par l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, la République de Corée, la Thaïlande et le Viet Nam, contenant un rapport sur l'état des législations nationales relatives à l'espace des pays participant à l'Initiative sur la législation spatiale nationale du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (A/AC.105/C.2/L.318).

#### **8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace**

Le Sous-Comité poursuivra l'examen du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace (A/75/20, par. 11).

Il sera saisi du rapport de la Conférence sur le droit de l'espace et les politiques spatiales coorganisée par l'ONU, la Turquie et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, tenue à Istanbul (Turquie) du 23 au 26 septembre 2019 (A/AC.105/1222).

Le Sous-Comité sera également saisi du rapport de la Conférence ONU/Commission économique pour l'Afrique sur le droit de l'espace et les politiques spatiales, tenue en ligne du 8 au 10 décembre 2020 (A/AC.105/1242).

#### **9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité**

À sa soixante-deuxième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a décidé qu'un point intitulé « Rôle futur et méthodes de travail du Comité » devait être régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique et du Sous-Comité scientifique et technique afin de permettre l'examen de questions transversales [A/74/20, par. 321 h)].

Le Sous-Comité sera saisi d'une note du Secrétariat intitulée « Gouvernance et méthodes de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires » (A/AC.105/C.1/L.384).

#### **10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique**

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique, en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixantième session (A/75/20, par. 11).

**11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique**

Le Sous-Comité examinera le point concernant l'échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixantième session (A/75/20, par. 11).

**12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial**

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixantième session (A/75/20, par. 11).

**13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites**

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique à sa soixantième session (A/75/20, par. 11).

**14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales**

Le Sous-Comité examinera le point relatif au débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales en tant que point/thème de discussion distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité à sa soixantième session (A/75/20, par. 6, 7 et 11).

À sa soixante-deuxième session, le Comité a approuvé la nomination, par la Belgique et la Grèce, d'Andrzej Misztal (Pologne) comme animateur et de Steven Freeland (Australie) comme vice-animateur des consultations informelles prévues pendant la cinquante-neuvième session du Sous-Comité juridique (A/74/20, par. 258). Le Sous-Comité sera saisi d'un projet de plan pour les consultations informelles prévues et des observations reçues des États membres du Comité (A/74/20, par. 259).

Le Sous-Comité sera saisi d'un document de travail présenté par le Luxembourg et les Pays-Bas sur les modules pour l'élaboration d'un cadre international régissant les activités axées sur les ressources spatiales (A/AC.105/C.2/L.315).

**15. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la soixante et unième session du Sous-Comité juridique**

À sa soixantième session, le Sous-Comité juridique présentera au Comité un projet d'ordre du jour provisoire pour sa soixante et unième session.

*Colloque*

Conformément à la décision que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique ont prise par procédure écrite (A/75/20, par. 8 et 9), l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sont invités à organiser un colloque qui se tiendra pendant la soixantième session du Sous-Comité juridique. Un colloque sur le thème « Droit de l'espace pour l'économie spatiale mondiale » se tiendra le 8 juin 2021 dans l'après-midi.

## Annexe

### Organisation des travaux

1. Les travaux du Sous-Comité juridique à sa soixantième session ont été programmés sans préjudice de l'organisation future des travaux et en tenant compte de la situation exceptionnelle découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des effets sans précédent et multiples.
2. En raison des restrictions de voyage et de réunion résultant de la pandémie, la session se tiendra selon des modalités hybrides. Si des restrictions imposées par l'évolution de la pandémie empêchent la tenue de la session sous cette forme, la présidence du Sous-Comité organisera des consultations en vue de parvenir à un consensus sur l'organisation des travaux par une nouvelle décision.
3. Les réunions avec services d'interprétation complets seront limitées à deux séances de deux heures par jour pendant toute la durée de la session.
4. Le nombre de déclarations susceptibles d'être faites à chaque séance au titre du point 3, intitulé « Débat général », peut, au besoin, être limité afin de dégager suffisamment de temps pour que les autres points de l'ordre du jour soient examinés comme prévu. Les déclarations seront limitées à sept minutes. La présidence avertit les délégations quand il ne leur reste plus qu'une minute de temps de parole et interrompt les présentations lorsque les sept minutes allouées sont écoulées.
5. Le Secrétariat téléchargera, en temps utile, les déclarations qui auront été soumises volontairement par les États en vue de leur téléchargement sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Lorsque les délégations soumettent des déclarations à l'usage des services d'interprétation, elles indiquent au Secrétariat si ces déclarations peuvent être téléchargées ou non sur le site Web.
6. Conformément à la décision que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité juridique ont prise par procédure écrite (A/75/20, par. 30 à 32), le Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 » se réunira pendant la soixantième session du Sous-Comité, et il aura des services d'interprétation à sa disposition. Le Groupe de travail sera saisi d'un document de travail présenté par son Bureau sur un projet révisé de programme « Espace 2030 » et de plan de mise en œuvre (A/AC.105/C.2/L.316).
7. Le calendrier des travaux du Sous-Comité a été fixé de manière à offrir aux groupes de travail qui se réuniront le maximum de temps disponible. Les réunions officielles des groupes de travail bénéficieront de services d'interprétation. Les réunions informelles des groupes de travail et les consultations informelles sur les points de l'ordre du jour qui seraient nécessaires se tiendront sans services d'interprétation. La programmation de ces réunions informelles tiendra compte du fait qu'il est souhaitable d'éviter autant que possible les chevauchements.
8. Des services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En raison du nombre limité d'heures de réunion disponibles avec services d'interprétation complets lors de la soixantième session, les présentations techniques seront faites sans interprétation et programmées de 10 heures à 11 heures et de 17 heures à 18 heures (heure de Vienne). Par ailleurs, elles devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Sous-Comité et ne pas durer plus de 12 minutes. Les délégations seront averties lorsqu'il restera une minute, et la présentation sera interrompue au bout de 12 minutes.
9. Les délégations des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique peuvent formuler des observations d'ordre linguistique sur les rapports des groupes de travail et le rapport du Sous-Comité adoptés au cours de la session, dans un délai d'une semaine après la clôture de la session.

10. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux. Il sera formellement adopté à la 1<sup>re</sup> séance du Sous-Comité. Le Sous-Comité pourra décider d'y apporter ultérieurement des modifications au plus tard 48 heures avant la séance concernée.

## Calendrier indicatif des travaux<sup>a</sup>

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 heures-15 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
<b>Semaine du 31 mai au 4 juin 2021</b>			
Lundi 31 mai	Point 1. Adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration de la présidence Point 3. Débat général	Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Point 3. Débat général. Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales
Mardi 1 <sup>er</sup> juin	Point 3. Débat général Point 5. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 14. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Réunion informelle du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales
Mercredi 2 juin	Point 3. Débat général Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace extra-atmosphérique <sup>c</sup> Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 12. Débat général sur les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Réunion informelle du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Point 3. Débat général. Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace Point 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 heures-15 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
Jeudi 3 juin	<p>Point 3. Débat général.</p> <p>Point 4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Point 13. Débat général sur l'application du droit international aux activités des petits satellites</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p>	<p>Réunion informelle du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique</p>	<p>Point 3. Débat général.</p> <p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p>
Vendredi 4 juin	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 7. Législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique</p>	<p>Réunion informelle du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace</p>	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p> <p>Réunion du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace</p>
<b>Semaine du 7 au 11 juin 2021</b>			
Lundi 7 juin	<p>Point 3. Débat général</p> <p>Point 10. Échange général d'informations et de vues sur les mécanismes juridiques relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux et d'assainissement de l'espace, compte tenu des travaux du Sous-Comité scientifique et technique</p> <p>Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »</p>	<p>Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »</p>	<p>Point 9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique</p> <p>Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité</p> <p>Consultations informelles prévues sur les ressources spatiales</p>

<i>Date</i>	<i>Matin (11 heures-13 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Pause (13 heures-15 heures, heure de Vienne)</i>	<i>Après-midi (15 heures-17 heures, heure de Vienne)</i>
Mardi 8 juin	Point 9. Rôle futur et méthodes de travail du Comité Point 11. Échange général d'informations sur les instruments juridiquement non contraignants des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique Point 15. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité Réunion du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Colloque organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial sur le thème « Droit de l'espace pour l'économie spatiale mondiale »
Mercredi 9 juin	Adoption du rapport du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace Adoption du rapport du Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique	Réunion informelle du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »	Adoption du rapport succinct du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 »
Jeudi 10 juin	Point 16. Rapport au Comité		Point 16. Rapport au Comité
Vendredi 11 juin	Point 16. Rapport au Comité		Point 16. Rapport au Comité

<sup>a</sup> À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour [A/50/20, par. 169 b)].

<sup>b</sup> Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 75/92 de l'Assemblée générale, pour examiner le point 5. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 5 le mercredi 9 juin, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

<sup>c</sup> Le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique se réunira de nouveau pendant la session, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 75/92 de l'Assemblée générale, pour examiner le point 6a). Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 a) le mercredi 9 juin, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.